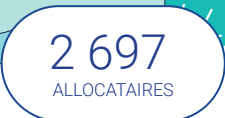


Portrait social

Communauté de communes
Coeur de Saintonge



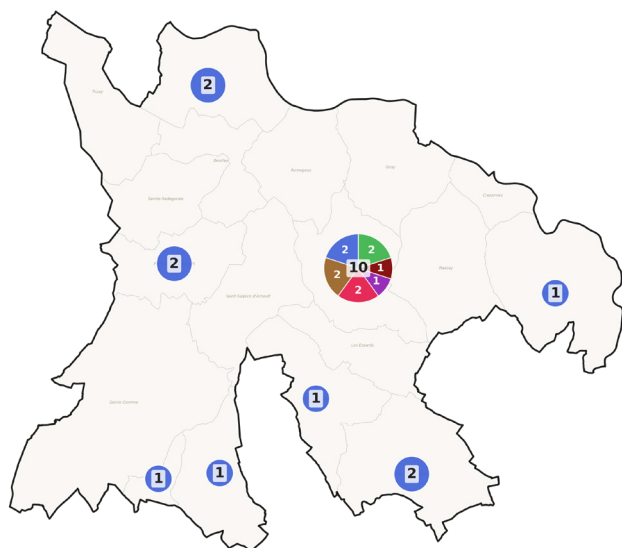
Sur la Communauté de communes Coeur de Saintonge, **7 425 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **42%** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 27% à 49% selon les communautés de communes et d'agglomération.

Le territoire se caractérise par la plus faible proportion de personnes isolées du département (31% contre 48,6% au niveau départemental).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 7 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (13% au niveau départemental, 15% au niveau national).

740 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1307 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires, vivent 754 enfants.**

Nombre d'équipements bénéficiant d'une prestation de service



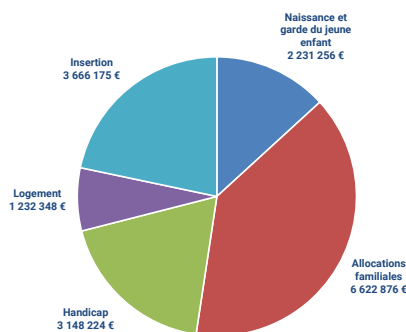
Code	Type d'activité	Nb équip.
ALSH	Accueil Loisirs Sans Héberg.	12
CLAS	Contrat Local Acc. Scolarité	2
EAE	Étab. Accueil Jeune Enfant Psu	2
LAEP	Lieu Accueil Enfants Parents	1
PSIEUNE	Prestation Jeunes	1
RPE	Relais Petite Enfance	2
TOTAL		20

Note : La carte situe le lieu d'implantation de l'équipement mais celui-ci peut être à rayonnement intercommunal ou itinérant.

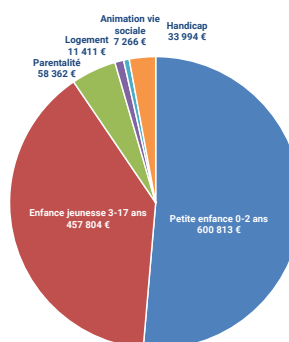
Le poids financier de la Caf sur le territoire

18,2M€ • **17M€ de prestations familiales** versés aux allocataires
• **1,2M€ de prestations et subventions** versées aux gestionnaires d'équipements

Financements en Prestations familiales



Financements en Action sociale

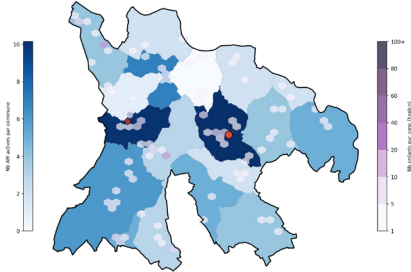




Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Offre d'accueil et nombre d'enfants de moins de 3 ans



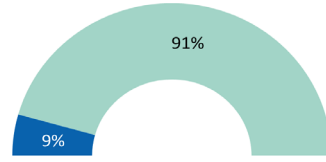
Type / Indicateur	Valeur totale
Fond : nb Assistantes maternelles actives par commune	76
Nombre d'enfants 0-2 ans par zone	-
Étab. Accueil Jeune Enfant Psu	3
Micro crèche Paje	1

Les crèches bénéficiant de la Prestation de service unique (Psu) et la micro-crèche Paje pour laquelle les familles reçoivent le complément mode de garde structure (Cmg) proposent au total **67 places** contre **236 enfants gardés par les assistants maternels**. Ainsi **8 enfants sur 10 bénéficient d'une place d'accueil**.

Les enfants de moins de 3 ans sont présents sur tout le territoire de manière homogène.

L'offre d'accueil est quant à elle plus centralisée sur les communes de Saint Porchaire et Pont l'Abbé d'Arnoult et propose un service itinérant.

Familles allocataires avec enfants de moins de 3 ans



■ Part des familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans
■ Part des couples avec enfants de moins de 3 ans

Source : Caf 2024

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : seuls **24 enfants** ont des parents qui la perçoivent à taux plein. Entre 2023 et 2025 le nombre de grossesses en cours au 31 décembre est stable avec 26 déclarations.

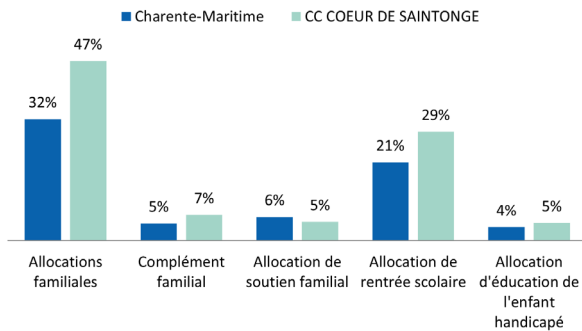
La part des **familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans** est de 9% contre 91% pour les familles en couples. Le nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans représente **22%** de l'ensemble des familles du territoire



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

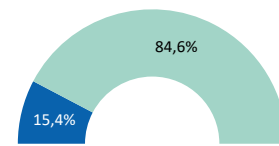
Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 2024

- **47%** des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 7 % perçoivent un complément familial,
- **29%** reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- **5%** perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- **5%** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les familles allocataires avec enfants entre 3 et 11 ans

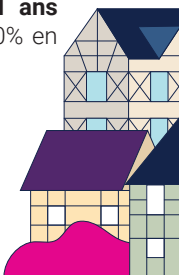


■ Part des familles monoparentales avec enfants entre 3 et 11 ans
■ Part des couples avec enfants entre 3 et 11 ans

Source : Caf 2024

La Caf soutient financièrement à hauteur de **58 362 €** le Lieu d'accueil enfants parents et les Contrats d'accompagnement à la scolarité.

Ces actions permettent aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives. Le taux de **15,4% de familles monoparentales avec enfants entre 3 et 11 ans** fait partie des taux les plus faibles du département (20% en moyenne). Le taux est stable depuis 2023 (+0.6 point).

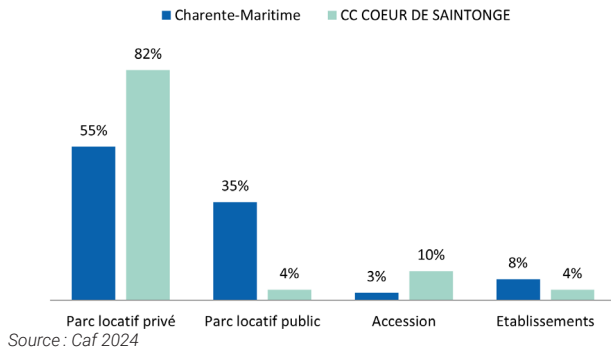




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de juin 2024, **499 foyers** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **1 198 personnes**, soit **7% de la population** totale du département. La communauté de communes se caractérise par une proportion significativement plus importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif privé (82% contre 55% en Charente Maritime) et une part pour le parc locatif public (4% contre 35% en Charente-Maritime) inférieure aux primo accédants (10%).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Charente-Maritime	CC Coeur de Saintonge
Parc locatif privé	221 €	236 €
Parc locatif public	203 €	208 €
Accédants	168 €	164 €
Établissement	198 €	129 €

Source : Caf 2024

Les montants moyens de l'aide au logement sont supérieurs à ceux de la Charente-Maritime pour le parc locatif public (+15€) et privé (+5). Cela suggère que les ménages concernés ont des ressources plus modestes ou que le montant des loyers y est plus élevé que dans d'autres zones de la Charente-Maritime du fait d'un marché locatif tendu.

Le territoire se caractérise par une aide nettement inférieure au département (-69€) pour les établissements.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

> Le versement du revenu de solidarité active (Rsa) à **218 foyers** sur le territoire. Parmi eux, 18% ont moins de 30 ans et 62% sont des personnes isolées. 11% sont des familles avec majoration isolement.

> **1 026 allocataires** bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit **38%** des foyers allocataires (37 % au niveau départemental). Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour **72 foyers** en 2024.

> **283 personnes** bénéficient de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) et 53 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (même part au niveau départemental).

Sur le territoire, **105 familles** bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh). Parmi eux, 65 ont été accueillis dans les structures financées par les prestations de service (7 en Eaje et 58 en Alsh) soit 56%.

33 993 € d'aides sous forme du bonus inclusif ont été versés en complément des prestations de service aux Eaje et Alsh.

Profil des personnes en situation de handicap

283
BÉNÉFICIAIRES DE
L'AAH

69%
DES BÉNÉFICIAIRES DE
L'AAH ONT DES ENFANTS

117
ENFANTS BÉNÉFICIAIRES
DE L'AAH

1 ENFANT SUR 2
BÉNÉFICIAIRES DE L'AAEH
EST ACCUEILLI EN EAJE ET
EN ALSH



L'actualité des territoires

En 2025, la Communauté de communes de Cœur de Saintonge a consolidé la dynamique de son projet social de territoire à travers plusieurs actions structurantes, ayant renforcé la coordination des acteurs, la visibilité de l'offre et l'accompagnement des familles.

Un réseau d'acteurs

6 commissions thématiques ont réuni élus et professionnels du territoire permettant :

- **Un partage approfondi de l'évaluation des actions** conduites sur les axes des conventions Ctg (concentration territoriale globale de la Caf) et Gmr (grandir en milieu rural de la Msa)
- **L'identification collective de solutions** sur les enjeux du territoire (recrutement d'animateurs, accueil des enfants de situation de handicap, ...)

Ces temps ont renforcé la **cohérence des pratiques** et la **réactivité du réseau** face aux besoins émergents.

Des actions phares

Fête de l'enfance et de la famille :

Un événement fédérateur réunissant l'ensemble des professionnels (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité) pour présenter aux familles l'offre de services du territoire.

Environ **700 participants**, familles et enfants, ont pu découvrir les ressources du territoire et participer à des ateliers partagés, renforçant le lien familles-professionnels et la lisibilité des services.

Réseau Cœur de familles

Le **réseau de soutien à la parentalité** qui a permis l'organisation de :

- **2 soirées-conférences** sur l'usage des écrans chez les adolescents, offrant aux parents des repères concrets pour accompagner leurs enfants.
- **3 bulles de détente** : espaces d'échanges entre familles et professionnels pour recueillir les besoins, orienter et accompagner.
- **Plus de 200 participants et 22 professionnels mobilisés**, renforçant la connaissance fine des besoins du territoire.
- **1 dîner quiz** favorisant un climat convivial propice aux échanges entre parents et permettant aux professionnels de **repérer de nouvelles thématiques d'intervention** pour les actions futures de soutien à la parentalité.

